

Solidarité-Handicap mental
Le P'tit Journal
No 2/Fév.2012



Salle 415 : au fond du couloir à gauche

Il faut des congas, des saladiers, des ordinateurs ; des fours et des xylophones, des « beamers » et des couverts, des armoires et des tapis de gym ; de préférence des w.c. accessibles, si possible un arrêt de bus à proximité, des clefs, de la confiance, des tarifs raisonnables... Un véritable inventaire à la Prévert sans les rats laveurs. Quoiqu'à y bien réfléchir...



Le 30 septembre 2011, nous comptons 422 inscriptions d'adultes handicapés à nos cours de formation continue. Parallèlement au plaisir de constater, année après année, le plaisir et la motivation des étudiants handicapés, une multitude d'obstacles se dressent devant les organisatrices !

Notre salle de cours de cuisine, sise dans un collège lausannois, n'est pas accessible aux personnes qui se déplacent en fauteuil roulant. Bien sûr, il y a un ascenseur, mais une volée de marches avant de pouvoir l'atteindre...

Plusieurs organisations qui possèdent des salles de cours, hésitent à nous les louer durant 28 semaines, durée des cours lire et écrire...

L'école de danse possède le nec plus ultra en matière de locaux, mais le public qui arpente les trottoirs le soir tombé inquiète nos participants...

Ici ou là, il y a bien une salle, mais pas d'armoire où entreposer un minimum de matériel, transformant ainsi nos formateurs en tortues nomades...



L'accès est une question en grande largeur et nous ne parlons pas ici seulement du problème épineux des barrières architecturales. Notre budget par exemple, ne nous permet pas de fréquenter des salles de bâtiments publics facturés CHF 80.- pour une heure trente de cours ...

Cette saison, Solidarité-Handicap mental a dû chercher 37 salles en tout genre ! Une gageure certes, mais il importe de signaler les collaborations généreuses que nous avons avec plusieurs partenaires depuis des années : le Centre socio-culturel de Pôle sud, les écoles lausannoises et morgiennes, la paroisse St-Joseph, sans oublier de citer ceux qui nous ont ouvert grand leurs portes cette année : l'Espace Riponne de Pro Senectute et l'OPTI-Lausanne. Enfin, nous ne saurions terminer cet aperçu d'une facette de notre travail, sans adresser une ode aux concierges, sans qui bien souvent, rien ne serait possible !



1

Fête du Centre FCPA

Ce sera le vendredi 1^{er} juin 2012 !

Chez nos amis fidèles de la Maison de Quartier sous gare à Lausanne, dès 18h.

Avis aux bénévoles : nous cherchons des personnes disposées à nous aider à installer la salle, à servir sandwiches et boissons, à faire les rangements.

Cet événement sera l'occasion pour certains étudiants de présenter leurs travaux : chant, danse, peinture, vidéo notamment. Nous aurons aussi le plaisir de récompenser plus particulièrement quelques participants, ainsi que nos formateurs et formatrices, sans compter notre équipe de chauffeurs. L'Orchestre Week-end sera à nouveau des nôtres pour vous faire swinguer et comme chaque année, la collation sera somptueuse !

Information aux institutions : nous n'organisons pas les transports et nous comptons sur votre précieuse collaboration ! Des prospectus et affiches seront envoyés prochainement. Tout le monde est bienvenu, nous nous réjouissons de vous accueillir nombreux !

2

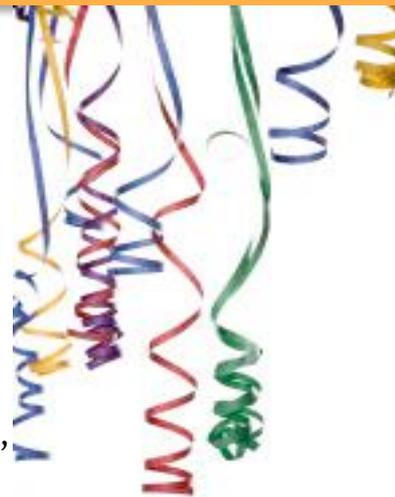
La journée « Forêt »

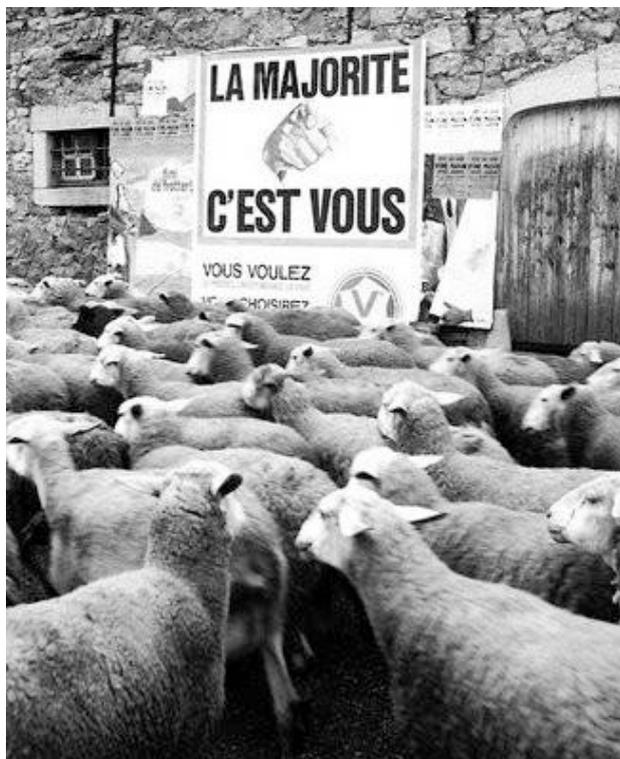
Pour la deuxième année consécutive, le secteur « Forêt » du Service des Parcs et Promenades de la Ville de Lausanne offre à nos membres et aux participants du Centre FCPA l'occasion de participer à une exceptionnelle journée de découverte des Bois du Jorat ! Connaître les animaux de nos bois, identifier quelques champignons, tout savoir sur les amphibiens, une occasion unique de s'instruire de façon ludique en compagnie des meilleurs spécialistes ! Sans compter l'organisation par les bûcherons de la Ville d'un repas, de grillades et de jeux dans les arbres. Pour celles et ceux qui ont eu la chance d'y participer en 2009, ce fut un moment passionnant, d'une grande convivialité ! Cette année, la journée aura lieu le samedi 16 juin, les personnes intéressées peuvent s'adresser au secrétariat au 021.648.25.82. Cet événement peut accueillir une trentaine de participants au maximum.

3

Centres aérés 2012

Les Centres aérés pour enfants et adolescents handicapés auront lieu du 13 au 24 août 2012. Nous acceptons les enfants dès 5 ans et jusqu'à l'âge de 20 ans. Les formulaires d'inscriptions seront envoyés avant les vacances de Pâques.





En mai dernier, l'OFAS informe les associations subventionnées via l'art.74LAI qu'elles doivent, rétro-activement, donner les N° AVS de toutes les personnes au bénéfice d'une prestation associative. En clair : combattons tous ces abuseurs de camps de vacances, de loisirs adaptés, de cours de cuisine et de conseil social.

La Fédération Romande la Personne d'Abord, dont fait partie Solidarité-Handicap mental, s'insurge : est-il bien normal de donner son N°AI lorsqu'on demande de l'aide pour un problème de maltraitance et que l'on souhaite la confidentialité ?

Faut-il vraiment soupçonner tous ces enfants handicapés qui participent aux centres aérés de profiter indûment d'une prestation ?

Les parents d'un fils ou d'une fille trisomique doivent-ils être fichés ?

Nous nous permettons donc de contester le principe, notamment sous l'angle de la protection des données. Nos courriers indignés n'y suffisant pas, nous sollicitons l'aide du conseiller national, M. Roger Nordmann.

Entre temps, l'OFAS a bien voulu accepter que la mesure soit quelque peu différée, mais nos collègues associatifs se sont d'ores et déjà dépêchés de réclamer ces N° AVS. Sans trop se soucier des arrières pensées de Berne : qu'advient-il à la personne handicapée dont le numéro apparaît chez trois organisations différentes (une fois parce qu'elle part en vacances, une fois parce qu'elle suit un cours et une fois parce que ses parents ont demandé un conseil) ? A partir de quel moment la Confédération décidera-t-elle d'octroyer un quota de prestations à chaque individu ? Quelques petites questions parmi d'autres...

Toutefois suspendues jusqu'à nouvel avis, car nous avons gagné, confirmant une fois encore l'adage : ... qui se bat n'est pas sûr de gagner, mais qui ne fait rien est sûr de perdre... ! En date du 31 janvier 2012, l'OFAS informe : « Une intervention de la Centrale de compensation nous a toutefois amenés à constater que la base légale régissant la mise en place du nouveau numéro AVS ne contient pas de disposition autorisant les organisations de l'aide privée aux personnes handicapées à recueillir systématiquement ce numéro ».

Fin de l'épisode. Mais surtout...ne lâchons rien !

Solidarité-Handicap mental - Maupas 49 - 1004 Lausanne - 021.648.25.82 -
shm@solidarite-handicap.ch - IBAN CH2800767000A02170911